



Hélène Quemoun

Commissaire aux Comptes DPLE
Expert-Comptable DPLE
Maître en Droit
Diplômée de l'Université de Droit de Warwick (GB)

ASSOCIATION ITINERAIRES

8 Rue du Bas Jardin
59 000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables du Nord-Pas de Calais
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Jean-Pierre Quemoun SARL au capital de 1 €

35, rue Jacquemars Giélée - 59000 LILLE
Téléphone : 03 20 57 72 63 - Télécopie : 03 20 30 00 43 - email : gfalille@jeanpierrequemoubti.com

3, avenue Junot - 75018 PARIS
Téléphone : 01 42 58 53 09 - Télécopie : 01 42 52 04 45 - email : gfaparismontmartre@jeanpierrequemounbti.com

Siret 477 667 315 00 14

ASSOCIATION ITINERAIRES

8 Rue du Bas Jardin
59 000 LILLE

A Mesdames et Messieurs les Membres d'Itinéraires,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Itinéraires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au niveau du paragraphe règles et méthodes comptables- page 8.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille le 10 Juin 2026

Pour la SARL Jean-Pierre QUEMOUN

Hélène QUEMOUN

Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement	7 194		7 194	0,17	2 679	0,06
Immobilisations incorporelles				0,03		0,03
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	38 412	37 537	876		1 164	
Autres immobilisations incorporelles	280		280		280	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				26,07		28,25
Terrains	180 490		180 490		180 490	
Constructions	2 323 329	1 547 711	775 618		870 961	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	140 870	133 648	7 222		7 368	
Autres immobilisations corporelles	903 622	774 421	129 201		176 050	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,31		0,30
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 076		13 076		13 076	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 607 274	2 493 316	1 113 957	26,58	1 252 068	28,64
Stocks et en-cours	37 213		37 213	0,89	14 540	0,33
Créances				21,77		22,42
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	671 165		671 165		644 136	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	228 495		228 495		300 927	
Charges constatées d'avance	12 702		12 702		35 215	
Valeurs mobilières de placement	123 960		123 960	2,96	121 000	2,77
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	2 003 864		2 003 864	47,81	2 004 019	45,84
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	3 077 398		3 077 398	73,42	3 119 837	71,36
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	6 684 672	2 493 316	4 191 355	100	4 371 905	100

BILAN PASSIF

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		34,36		32,94
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	1 440 279		1 440 279	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>				
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>				
Autres réserves				
Report à nouveau	82 471	1,97	346 677	7,93
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	78 579		75 649	
Excédent ou déficit de l'exercice	-223 622	-5,34	-264 206	-6,04
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-262 766		-159 754	
Situation nette (sous-total)	1 299 127	31,00	1 522 750	34,83
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	106 882	2,55	125 147	2,86
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 406 009	33,55	1 647 896	37,69
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	132 356	3,16	157 931	3,61
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	132 356	3,16	157 931	3,61
Provisions pour risques	213 842	5,10	231 321	5,29
Provisions pour charges	524 838	12,52	571 110	13,06
TOTAL DES PROVISIONS (III)	738 680	17,62	802 432	18,35
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	393 402	9,39	429 451	9,82
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	50 500	1,20	76 727	1,76
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 109 987	26,48	1 085 158	24,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	63 258	1,51	19	0,00
Produits constatés d'avance	297 163	7,09	172 290	3,94
TOTAL DES DETTES (IV)	1 914 310	45,67	1 763 645	40,34
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	4 191 355	100	4 371 905	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	70	120	-50	-41,67
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	132 250	394 298	-262 048	-66,46
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 467 088	6 637 255	-4 170 167	-62,83
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	3 662 647		3 662 647	
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	121 759	93 970	27 789	29,57
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	50 000		50 000	
Autres produits	110 682	115 285	-4 603	-3,99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 544 497	7 240 929	-696 432	-9,62
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	670 084	812 600	-142 516	-17,54
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	392 762	433 775	-41 013	-9,45
Salaires	3 919 795	4 231 955	-312 160	-7,38
Cotisations sociales	1 425 474	1 638 489	-213 015	-13,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 876	181 596	-30 720	-16,92
Dotations aux provisions	44 162	31 507	12 655	40,16
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	2 368		2 368	
Autres charges	173 069	150 911	22 158	14,68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 778 591	7 480 834	-702 243	-9,39
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-234 094	-239 905	5 811	2,42

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	25 082	54 378	-29 296	-53,87
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	100	201	-101	-50,25
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	25 182	54 580	-29 397	-53,86
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	14 711	15 951	-1 240	-7,77
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	14 711	15 951	-1 240	-7,77
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	10 472	38 629	-28 157	-72,89
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-223 622	-201 276	-22 346	-11,10
Produits exceptionnels (V)		102 587	-102 587	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		165 516	-165 516	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-62 929	62 929	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 569 679	7 398 095	-828 416	-11,20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 793 301	7 662 301	-868 999	-11,34
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-223 622	-264 206	40 583	15,36
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-223 622	-264 206	40 583	15,36

ANNEXE COMPTABLE



Association ITINÉRAIRES

Association de type loi 1901

dont la création a été publiée au Journal Officiel le 24/05/1991

Adresse du siège social : 8 rue du Bas Jardin

Code postal : 59021 Commune : LILLE CEDEX

Téléphone : 03 20 52 11 00 Télécopie : 03 20 85 11 91

Courriel : contact@itineraires.asso.fr

Numéro Siret : 1_3_1_8_1_2_1_7_1_2_1_1_1_2_1_4_1_0_1_0_1_2_1_4_1

La Présidente est Madame Florence BOBOT

La Directrice Générale est Madame Sabrina CASIER

LES MISSIONS

L'association a pour objet de gérer des actions de prévention spécialisée, conformément à l'arrêté du 4 juillet 1972 sur les clubs et équipes de prévention, de développer des activités qui pourront concourir à la formation, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle ; et coordonner les actions dans le cadre d'une politique de développement social et communautaire des quartiers.

Plus généralement, l'association développe toute activité visant à favoriser l'autonomie et l'épanouissement personnel, la santé, à permettre l'exercice de la citoyenneté, à promouvoir des actions en direction des jeunes et des jeunes adultes en grandes difficultés sociales, notamment liées à l'errance et à la prostitution.

(Article 4 de ses statuts)

L'association détient plusieurs agréments :

- 1- Autorisation de fonctionnement au titre de la Prévention Spécialisée délivrée par le Conseil Général du Nord en date du 29 novembre 2007.
- 2- Agrément n° 315 90 255 159 en tant qu'organisme de formation délivré par le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais en 1992.
- 3- Agrément Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) délivré par la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en date du 10 décembre 2008.
- 4- Agrément CARRUD délivré par la DDASS en date du 19 décembre 2006.

L'association est adhérente de :

- la **CNAPE** (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance)
- la **Fédération Addiction**
- l'**URIAE** (Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique) Nord Pas-de-Calais
- l'Association Nationale des acteurs **CHANTIER ECOLE**
- du **GRAAL** (Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement) dont elle est membre du Conseil d'Administration.

05/06/2026

LES ACTIVITES

Les activités de l'association sont organisées en **5 champs d'intervention** : l'intervention dans les quartiers, l'insertion professionnelle, la prévention du décrochage scolaire et social, la réduction des risques liés à la prostitution et à l'usage de drogues, la prévention de la radicalisation.

L'intervention dans les quartiers

Le Club de Prévention Spécialisée

Sept équipes d'éducateurs spécialisés accompagnent individuellement et mènent des actions collectives de prévention de l'exclusion et de la marginalisation auprès des jeunes de 11 à 25 ans et leur famille dans différents quartiers de Lille (Moulins, Wazemmes, Vieux Lille, Fives, Faubourg de Béthune, Lille Sud) et d'Hellemme⁵. Chaque équipe, sur son territoire d'intervention, dispose d'un local et de bureaux permettant d'accueillir les jeunes et aussi les partenaires concourant à l'insertion des jeunes.

En 2025 :

- **1405 jeunes** ont été accompagnés par le Club de prévention
- **1149 séquences de travail de rue** ont été réalisées
- **550 jeunes** accompagnés ont participé à des **actions collectives** (245 en actions collectives ponctuelles, 305 en actions collectives projets)

L'insertion professionnelle

Plateau Technique

Le Plateau Technique gère les ateliers et chantiers d'insertion dans les domaines du **bâtiment** - la menuiserie, le gros-œuvre et le second-œuvre (maçonnerie, plâtrerie, peinture) - et de **l'entretien de locaux**.

Les encadrants techniques, professionnels expérimentés dans leur domaine d'activité, dirigent des équipes composées de jeunes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

L'objectif des ateliers et chantiers d'insertion est la mise en situation professionnelle, avec contrat de travail, de jeunes dans le but de travailler leur insertion et leur qualification. Une référente des parcours accompagne chaque jeune pour la réalisation de son projet.

Le Plateau Technique détient les agréments **ACI** et **Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire**.

56 postes d'insertion ont été agréés en 2025 par la Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique.

L'action de formation MAJ'YC (Mon Avenir J'Y Crois)

MAJ'YC est une action d'accompagnement spécifique, en partenariat avec les **Missions Locales de Lille et de Métropole Sud**, pour des jeunes âgés de **16 à 21, sans emploi ni formation**, avec une offre spécifique pour les mineurs.

L'objectif est de les aider à la **construction d'un projet professionnel** et de travailler à la poursuite du parcours vers une qualification ou un accès à l'emploi.

194 jeunes ont été accompagnés par le dispositif MAJ'YC en 2025.

05/06/2026

La réduction des risques

Entr'Actes

L'équipe d'Entr'Actes propose des accompagnements sociaux et médico-sociaux aux travailleuses du sexe, ainsi que la prévention et la réduction des risques liés aux pratiques sexuelles et à l'usage de drogues. L'action est agréée Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (**CAARUD**) par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ses missions sont l'accueil collectif et individuel des usagers de drogues, le soutien dans l'accès aux soins, aux droits, au logement et à l'insertion professionnelle, la mise à disposition de matériels de prévention, des actions de médiation sociale. Entr'Actes propose aussi depuis 2022 des actions de formation des professionnels de la Protection de l'enfance et de sensibilisation des adolescents des collèges, dans le cadre du projet « Entr'Actes en mode mineur ».

En 2025, **7652 contacts** ont été réalisés et **640 personnes ont été accueillies** par l'équipe d'Entr'Actes, soit par le biais d'un travail de rue, de l'Antenne Mobile ou par un accompagnement individuel et des actions collectives menées dans un local situé au cœur du territoire prostitutionnel lillois.

La prévention du décrochage scolaire et social

« Mistral Gagnant »

L'Accueil de Jour « Mistral Gagnant » prend en charge des **jeunes présentant des difficultés scolaires, sociales, familiales et psychologiques, en situation de rupture avec le système scolaire**. Leur accueil est organisé autour d'un projet individualisé alternant de la remobilisation scolaire au collège ou à l'accueil de jour, des activités sportives, culturelles et artistiques, des entretiens familiaux, des découvertes des métiers et stages en entreprise. L'établissement a le statut de Maison d'Enfants à Caractère Social (**MECS**), délivré par le Conseil départemental du Nord au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. **Jusqu'à 22 jeunes entre 11 et 18 ans** peuvent être accueillis simultanément à Mistral Gagnant.

En 2025, **27 élèves** ont été accueillis à Moistral Gagnant.

Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire (ALSES)

Les ALSES sont des éducateurs spécialisés expérimentés qui **interviennent dans les collèges** auprès des jeunes en difficulté. Ils travaillent en lien avec la communauté éducative du collège, la famille et les intervenants sociaux pour assurer une continuité de l'accompagnement.

Les **6 ALSES** sont intégrés dans les équipes de Prévention Spécialisée des quartiers, avec lesquelles ils construisent leurs interventions.

En 2024-2025, les ALSES ont accompagné **570 collégiens** des collèges Verlaine, Louise Michel, Miriam Makeba, Nina Simonè, Boris Vian et Martha Desrumaux.

Médiateurs Ecole-Familles

Les médiateurs Ecoles/Familles vont à la rencontre de parents dans ou à l'extérieur des écoles partenaires pour les impliquer dans la scolarité de leur enfant. Ils appartiennent aux équipes de Prévention Spécialisée des quartiers avec qui ils articulent leurs interventions.

05/06/2026

Ils participent au développement et à la consolidation des liens entre les écoles, les familles et le quartier. **14 médiateurs** interviennent dans **12 groupes scolaires** (maternelles et écoles primaires). **384 familles** ont été accompagnées en 2024-2025.

Dispositif d'Accueil des Elèves Exclus Temporairement

Il concerne les **collégiens exclus de leur établissement pour une période de 5 jours**, principalement pour des problèmes de comportement. Il est le fruit d'un travail partenarial mené par l'**Education Nationale** et **Itinéraires** en matière de prévention du décrochage scolaire précoce. Le Dispositif a été construit pour prévenir le passage en conseil de discipline, la présence dans la rue des élèves exclus et aider les parents à encadrer leur enfant.

88 élèves ont été accueillis en 2025.

Atout Parent

C'est un projet mis en place en novembre 2021 pour soutenir et conseiller les parents confrontés à l'absentéisme scolaire, à la déscolarisation, aux difficultés psychologiques ou de comportements de leur enfant.

Animé par une éducatrice spécialisée formée à la thérapie familiale, ce dispositif s'adresse à tous les parents des enfants socialisés à Lille et sa métropole.

L'éducatrice référente intervient dans les collèges Benjamin Franklin, Paul Verlaine, Miriam Makeba, Nina Simone, Boris Vian, Martha Desrumaux, Jean Zay, Levi Strauss et Anatole France. Elle est aussi mobile et s'adapte à la demande des familles. Elle peut ainsi les rencontrer à domicile ou dans le lieu de leur choix. Amélie organise des rendez-vous individuels, des groupes de parole et des ateliers collectifs.

En 2025 :

- **54** parents ont été accompagnés individuellement.
- **197** familles ont été mobilisées dans le cadre d'ateliers éducatifs collectifs.

L'accompagnement des jeunes en errance

Le SPOT

Mis en place par Itinéraires en septembre 2021 à la demande du Département du Nord, le SPOT est un **service de recherche et un lieu d'accueil à bas seuil** dédié aux **mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance qui sont en situation de fugue et aux jeunes majeurs en errance**.

Le lieu d'accueil est judicieusement installé dans le centre de Lille, l'équipe, à proximité des gares.

L'équipe, composée de **4 éducateurs spécialisés** et d'**1 psychologue**, a pour mission de **renouer le lien entre les jeunes**, pour qui les solutions actuelles ne fonctionnent que peu ou pas, et **les services mandatés**.

En 2025, **97 jeunes** ont été accompagnés par le SPOT.

Fin 2025, le service a également ouvert un nouveau lieu, **LE SOUFFLE** : situé à Marcq-en-Barœul, il s'agit d'un logement de répit destiné aux mineurs placés dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, pour lesquels aucune solution d'hébergement immédiate n'a pu être proposée par les services enfance des Directions Territoriales de Lille et de Roubaix-Tourcoing. Il répond à un besoin urgent et spécifique de protection des jeunes en situation de vulnérabilité. Attribué à la SPReNe, ce logement accueil des jeunes orientés par l'ASE via Le SPOT, pour une durée initiale de 72h, renouvelable une fois. Ce dispositif constitue une réponse d'urgence, temporaire mais stratégique, qui permet de sécuriser des jeunes.

05/06/2026

Fin 2025, 2 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

La Prévention de la Radicalisation

L'équipe mobile de prévention de la radicalisation

En 2015, le Ministère de l'Intérieur a mis en place dans chaque département français des **CPRAF** (Cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles). Placées sous l'autorité du Préfet, elles ont pour objectif d'**accompagner les familles qui signalent un proche** et d'offrir une prise en charge aux personnes signalées en voie de radicalisation. L'association Itinéraires a été missionnée par la **Préfecture du Nord** en septembre 2015 et par la **Préfecture du Pas-de-Calais** en 2018, pour mettre en place une équipe mobile de prévention de la radicalisation chargée d'**évaluer les situations** et d'**accompagner les jeunes âgés de 11 à 25 ans et/ou leur entourage**, ayant fait l'objet d'un signalement via notamment le numéro vert «Stop Djihadisme».

L'équipe est composée de **3 travailleurs sociaux** et d'**1 psychologue**.

En 2025, **43 situations** lui ont été transmises (**21** par la Préfecture du Nord et **22** par la Préfecture du Pas-de-Calais), et **54 personnes** ont été accompagnées.

L'Equipe Mobile mène aussi des actions de **sensibilisation**, de **conseil** et d'**appui** auprès des **différents services d'Itinéraires** et auprès d'**autres services sociaux et éducatifs** sur les questions de radicalisation.

Enfin, elle anime également le **collectif « Ensemble on fait quoi ? »**, dont elle est l'un des initiateurs. Créé à la suite des **attentats de 2015**, ce collectif aide les professionnels du travail social et de l'éducation à réfléchir et à se former sur les questions de **radicalisation religieuse et sociale**. En 2025, **5 conférences** ont été organisées, réunissant **696 professionnels**, et **2 rencontres-débats** ont été organisés avec les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires.

05/06/2026

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 191 355,47 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -223 622,47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement ANC n°2023-03 qui vient appliquer le règlement ANC 2022-06 aux entités sans but lucratif.

La première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 constitue un changement de méthode comptable. Les impacts de ce changement de méthode, s'ils sont significatifs, seront détaillés dans un tableau dédié de l'annexe.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

- Impact du changement de référentiel

L'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a pas entraîné de modification significative des méthodes comptables sur les comptes annuels,

A compter du 1er janvier 2025 l'association n'a plus recourt à la technique du transfert de charges, ces remboursements sont comptabilisés directement dans les comptes spécifiques correspondants

Les impacts sur le compte de résultat des changements de présentation induits par le règlement ANC 2022-06 sont les suivants :

Transferts charges de fonctionnement 2024 : 92 324.30

Résultat exceptionnel 2024 : -62 929.29

S'agissant du bilan, le seul changement de présentation remarquable concerne le poste charges constatées d'avance.

Les évolutions introduites par ce règlement concernent principalement la structure, la numérotation et la présentation des états financiers et de l'annexe.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire avec les taux suivants :

Logiciel : 20 % à 33.33 %

Constructions : 4% à 10 %

Agencements : 10 et 20 %

Installations techniques, matériel et outillage : neuf 20%, occasion 33.33% et 50 %

Installation générales, agencements et aménagements divers : de 10% à 33.33%

Matériel de transport : neuf de 10% à 25 %, occasion : 33.33 %

Matériel de bureau et informatique : de 10% à 50%

Mobilier : de 10% à 25%

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Frais d'établissement et développement	13 779,96		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	38 692,29		
TOTAL	38 692,29		
Immobilisations corporelles			
Terrains	180 489,80		
Constructions sur sol propre	1 032 482,86		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	1 290 845,95		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	138 675,55		2 194,80
Installations générales, agencements et aménagements divers	142 938,18		1 282,00
Matériel de transport	349 699,45		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	405 946,04		2 094,07
Emballages récupérables et divers	1 662,44		
TOTAL	3 542 740,27		5 570,87
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	13 076,40		
TOTAL	13 076,40		
TOTAL GENERAL	3 608 288,92		5 570,87

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			38 692,29	
TOTAL			38 692,29	
Immobilisations corporelles				
Terrains			180 489,80	
Constructions sur sol propre			1 032 482,86	
Constructions inst. générales, agencements			1 290 845,95	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			140 870,35	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			144 220,18	
Matériel de transport			349 699,45	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			408 040,11	
Emballages récupérables et divers			1 662,44	
TOTAL			3 548 311,14	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			13 076,40	
TOTAL			13 076,40	
TOTAL GENERAL		6 585,96	3 607 273,83	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		acquisition	Entrée	
		poste à poste	de l'actif circ.		apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et outillage	2 194,80			2 194,80		
Inst. générales, agencs divers	1 282,00			1 282,00		
Matériel de bureau, info. & mobilier	2 094,07			2 094,07		
TOTAL	5 570,87			5 570,87		
TOTAL GENERAL	5 570,87			5 570,87		
	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		cession	Sortie	
		poste à poste	de l'actif circ.		scission	mise hors serv.
Frais d'établiss. et dévelop.	6 585,96					6 585,96
TOTAL GENERAL	6 585,96					6 585,96

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			11 100,56	2 679,40	13 779,96	
Autres immobs incorporelles			37 248,67	288,00		37 536,67
TOTAL			48 349,23	2 967,40	13 779,96	37 536,67
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			698 543,08	32 021,87		730 564,95
Const. inst. gén., agencés			753 824,38	63 321,27		817 145,65
Inst. tech., mat. et out. industriels			131 307,98	2 339,89		133 647,87
Inst. générales, agencés divers			123 635,24	4 545,62		128 180,86
Matériel de transport			286 852,11	17 539,91		304 392,02
Matériel de bureau, informatique			312 046,13	28 139,81		340 185,94
Emballages récupérables et divers			1 662,44			1 662,44
TOTAL			2 307 871,36	147 908,37		2 455 779,73
TOTAL GENERAL			2 356 220,59	150 875,77	13 779,96	2 493 316,40

ETAT DES STOCKS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	2 490,69		2 490,69	
En cours de production de biens	12 049,62	25 163,36		37 212,98
TOTAL	14 540,31	25 163,36	2 490,69	37 212,98

ETAT DES CRÉANCES

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	13 076,40		13 076,40
Actif circulant			
Autres créances clients	671 164,51	671 164,51	
Autres impôts, taxes et versements	10 054,71	10 054,71	
Divers	176 511,45	176 511,45	
Débiteurs divers	41 928,99	41 928,99	
Charges constatées d'avance	12 701,74	12 701,74	
TOTAL	925 437,80	912 361,40	13 076,40

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	12 701,74
TOTAL	12 701,74

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 440 278,67				1 440 278,67
Report à nouveau	346 676,93	-264 207,78			82 469,15
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	75 648,86	159 753,58			235 402,44
Excédent ou déficit de l'exercice	-264 205,78	264 207,78		223 622,47	-223 620,47
<i>Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-159 753,58	159 753,58		262 766,19	-262 766,19
Subventions d'investissement	125 146,65		-88 708,36	-70 443,60	106 881,89
TOTAL	1 647 896,47		-88 708,36	153 178,87	1 406 009,24

ETAT DES PROVISIONS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	571 110,47	44 162,00	90 434,00	524 838,47
Autres provisions pour risques et charges	231 321,26		17 479,73	213 841,53
TOTAL	802 431,73	44 162,00	107 913,73	738 680,00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	8 463,87		8 463,87	
Autres provisions pour dépréciation	5 381,56		5 381,56	
TOTAL	13 845,43		13 845,43	
TOTAL GÉNÉRAL	816 277,16	44 162,00	121 759,16	738 680,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		44 162,00	121 759,16	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	393 401,99	38 247,12	154 455,85	200 699,02
Fournisseurs et comptes rattachés	50 500,31	50 500,31		
Personnel et comptes rattachés	539 512,48	539 512,48		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	407 960,44	407 960,44		
Obligations cautionnées	5 906,07	5 906,07		
Autres impôts et taxes assimilées	149 548,67	149 548,67		
Autres dettes	6,35	6,35		
Produits constatés d'avance	297 162,55	297 162,55		
TOTAL	1 843 998,86	1 488 843,99	154 455,85	200 699,02
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 049,34			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	297 162,55
TOTAL	297 162,55

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 019,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 254,59
Dettes fiscales et sociales	718 518,07
TOTAL	742 792,55

ENGAGEMENTS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisé à la date de calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

Paramètres propres à chacun des salariés de l'association(âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),

Données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux des charges sociales),

Taux d'actualisation retenu à 3.96%

La provision au 31/12/25 s'élève à 524 838 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

LES EFFECTIFS

ASSO ITINERAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

l'effectif s'élève à 136.42 ETP sur l'exercice 2025 contre 121 ETP pour 2024.

